

de l'attaque lancée alors par le chef de l'opposition contre cette proposition. Il s'exprima en ces termes:

Je conseille fortement au Gouvernement,—bien que je ne suppose pas qu'il accepte mon avis,—d'abandonner cette méthode des régies le plus tôt possible. Je l'engage aussi à ne plus jamais avoir recours à ces régies, car il existe 57 motifs qui pousseront la population de notre pays à s'en irriter si elles sont remises en vigueur.

Je m'attendais évidemment qu'il s'en prit à ces 57 règlements.

L'honorable M. Haig: N'est-ce pas là ce que le ministre des Travaux publics nous a affirmé l'autre soir?

L'honorable M. Robertson: Je me borne à rappeler un autre cas où mon collègue s'est opposé fortement aux régies, objection qui à mon sens n'était pas motivée.

A la suite de la crise du change, occasionnée dans une large mesure par la hausse sensationnelle des importations en provenance des États-Unis, des mesures furent adoptées en novembre 1947 afin de régir très sévèrement, et d'interdire, dans certains cas, l'importation de certaines marchandises provenant des États-Unis, afin de conserver notre réserve de devises étrangères. A cette date, l'indice du coût de la vie était passé à 143.6.

Lorsqu'une mesure législative tendant à prolonger la durée de la loi sur le maintien des mesures transitoires fut soumise au Parlement en mars 1948, le Gouvernement se borna à demander le maintien de 27 des règlements concernant les régies. A l'époque, les pouvoirs du gouverneur en conseil étaient limités tout comme ils l'avaient été en 1947. L'indice du coût de la vie s'établissait cette fois à 150.8.

En mars 1949, le nombre des règlements était réduit à 12 et le Gouvernement en réclama le maintien pour une période d'un an. L'indice du coût de la vie avait monté à 159.2. Le 18 septembre 1949, par suite de conditions découlant de l'importante dépréciation de la livre sterling, le Canada dévaluait son dollar d'un dixième. L'indice était alors rendu à 162.3.

En mars 1950, il ne restait plus que les régies concernant les loyers. La loi sur le maintien des mesures transitoires fut modifiée afin de maintenir ces régies pendant treize mois additionnels, après quoi le Gouvernement se proposait de les abolir complètement. En mars de cette année, l'indice avait grimpé jusqu'à 163.7 et, au 1^{er} août, il atteignait 168.5.

Je signale aux sénateurs que durant la période de cinq ans qui s'est écoulée depuis la fin de la guerre jusqu'à nos jours, l'indice est passé de 119.9 à 168.5. Pendant cette

même période, le nombre des règlements concernant les régies a diminué graduellement.

Le chef de l'opposition et les membres de son parti ne furent pas seuls à se prononcer en faveur de l'abolition des régies. Les sénateurs appuyant le Gouvernement ont, eux aussi, approuvé la ligne de conduite générale. Je crois de plus que le pays tout entier a approuvé sans réserve l'abolition des régies. De fait, on protestait bien plus contre le retard apporté à la suppression des régies que contre la suppression même. On a souvent soutenu que les régies avaient leur utilité en temps de guerre mais qu'elles devraient être supprimées en temps de paix. Il n'en reste pas moins vrai qu'au cours de la période allant de 1945 à 1950, alors que les régies disparaissaient progressivement, l'indice du coût de la vie a accusé une hausse constante d'à peu près 10 points par année.

L'honorable M. Horner: Le leader du Gouvernement me permettra de lui faire observer que c'est à cause des régies précisément que le coût de la vie a monté si rapidement? Je compte revenir sur cette idée plus tard au cours de mes remarques.

L'honorable M. Robertson: Je mentionne simplement qu'il n'y eut aucun désaccord général au sujet de la suppression des régies. Bien que la libre concurrence dans le domaine des prix soit le fondement de notre vie économique, il est intéressant de noter que le coût de la vie a augmenté à mesure que disparaissaient les régies.

Ainsi que l'a souligné le chef de l'opposition, nos difficultés viennent aujourd'hui de ce que la demande dépasse de beaucoup l'offre. C'est aussi simple que cela. Pendant que les revenus et l'embauchage demeuraient à un niveau élevé, la demande de biens et services a fait grimper les prix. Notre volonté de supprimer les régies nous a fait oublier que, pendant la guerre, les gens avaient presque cessé d'acheter. Comme tout le monde, lors des campagnes de souscriptions d'obligations de la Victoire, je conseillais aux gens d'épargner afin de pouvoir dépenser après la guerre. C'était, à ce moment-là, un discours fort plausible et raisonnable.

Un autre élément qui a stimulé la demande de denrées, ce fut la façon remarquable dont s'est effectuée la transition du pied de guerre au pied de paix, alors qu'on a observé beaucoup moins de chômage qu'on n'en prévoyait au début. Au cours d'une des séances du cabinet auxquelles j'ai assisté après le conflit, je me demandais comment on pourrait, sans provoquer de chômage général ni de bouleversement social grave, permettre à plus d'un million et demi de gens faisant